

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 08 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	M. Florent MONEYRON
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
Mme Catherine MORAND	
M. Guillaume FRICKER	
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
M. Gilles MARQUET	

Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE

Absents : Mme Anne-Marie OLIVON

Etaient représentés (procuration) :

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)
M. Cédric DAUDUIT (à M. Christian BOURNAT)
Mme Elisabeth BRUSSAT (à M. Florent MONEYRON)
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 5 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Modification du règlement d'attribution de l'aide pour la réalisation d'une étude de sol et la définition de la filière dans le cadre de la réhabilitation de leur assainissement non collectif

**MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE
L'AIDE POUR LA REALISATON D'UNE ETUDE DE SOL ET LA
DEFINITION DE LA FILIERE DANS LE CADRE DE LA
REHABILITATION DE LEUR ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF**

- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2015 relative à l'approbation du règlement de service du SPANC suite à la reprise de gestion en régie de la compétence au 1er juillet 2015, modifié par délibération du 10 décembre 2015 ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2017 relative à la révision du règlement de service du SPANC ;
- VU la commission SPANC en date du 23 mars 2021 qui crée le dispositif d'aide ;
- VU la commission SPANC du 29/11/2022
- Considérant la nécessité de mettre en place un règlement d'attribution pour permettre son application.

Il est rappelé que la Communauté de Communes impose la réalisation par un prestataire de son choix d'une étude de sol et de définition de filière. Celui-ci permet de vérifier la compatibilité du dispositif de l'assainissement non collectif choisi avec la nature du sol, les contraintes du terrain et son bon dimensionnement.

Afin d'être incitatif et d'aider les administrés à la mise aux normes de leurs installations, la CCEDA a mis en place une subvention pour la réalisation de l'étude sol et la définition de la filière avec un plafond de 375€ par dispositif d'assainissement non collectif.

Le montant de 15 000€ prévu au budget primitif 2022 pour 40 dossiers subventionnables sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier pourra être reconduit pour 2023.

Les conditions d'attributions sont détaillées dans le document joint, validé par la commission SPANC/Environnement.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- D'accepter la reconduction du dispositif d'aide à la réalisation de l'étude de sol et de la définition de la filière
- De valider le règlement de subvention joint en annexe
- De prévoir l'inscription correspondante au BP 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 décembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente